



# ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

École Académique  
de la Formation Continue

Toulouse, le 29 mars 2024

Affaire suivie par :  
Alexa CASSAN  
Ingénieure de formation  
Tél : 05 36 25 75 60  
Mél : alexa.cassan1@ac-toulouse.fr

La directrice de l'École Académique  
de la Formation continue

à

75, rue Saint Roch CS 87703  
31077 TOULOUSE Cedex 4

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie –  
inspecteurs pédagogiques régionaux  
Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale – enseignement technique et enseignement  
général  
Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale 1er degré  
S/c de Mesdames et messieurs les inspecteurs  
d'académie - directeurs académiques des services de  
l'éducation nationale

**Objet :** Accompagner le développement professionnel des équipes pédagogiques par une formation adossée à la recherche : dispositif « PILAR » (Projet d'Initiative Locale Adossé à la Recherche).

Afin de favoriser le développement professionnel des équipes éducatives par le biais de l'analyse des pratiques, tout en visant le travail collectif des enseignants, l'académie de Toulouse développe depuis plusieurs années un dispositif de formation original et innovant : le PILAR (Projet d'Initiative Locale Adossé à la Recherche).

Ce dispositif articule méthodes de la recherche et formation de terrain pour répondre à une problématique locale. Il est un levier majeur de l'axe 4 du schéma directeur de la formation continue 2022-2025 pour « impulser des dynamiques de coopération, développer des collectifs apprenants » (schéma directeur de la formation continue). Il s'inscrit dans un partenariat étroit entre EAFC, INSPÉ, SFR AEF (Structure Fédérative de Recherche, Apprentissage, Enseignement, Formation) et corps d'inspection.

## Organisation et objectif d'un dispositif de formation PILAR :

- un PILAR est un dispositif de formation **à destination d'une équipe éducative volontaire** (entre 8 et 16 personnes volontaires) qui sera accompagnée par un formateur coordonnateur et un référent « recherche » membre de la Structure Fédérative de Recherche ;
- l'accompagnement s'inscrit sur le long terme : une trentaine d'heures réparties sur une année (exemple : 5 à 6 jours de novembre à novembre) ;
- cet accompagnement hybride se déroulera au sein de l'établissement pour les journées en présentiel ;

PJ : Formulaire support à votre demande de PILAR 2024-2025

CPI :

- Madame Karine DUVIGNAU, directrice de la SFR

- Madame Stéphanie CAZAUX, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional en charge du dossier PILAR

- le dispositif de formation PILAR répondra de manière spécifique à **la problématique « métier » soulevée par l'équipe éducative** puis co-construite avec le binôme-accompagnateur, **en répondant aux besoins que les acteurs de terrain auront fait émerger** ;
- la finalité est de leur apporter une réponse adaptée et personnalisée afin de créer ou soutenir un collectif éducatif pour collaborer et agir en cohérence dans une démarche volontaire de développement professionnel ;
- chaque PILAR donnera lieu à une ou plusieurs productions (séquences pédagogiques, outils collaboratifs, articles, posters scientifiques, interventions à un séminaire etc.) afin de rendre compte des diverses retombées de la formation engagée au sein de l'établissement.

J'attire votre attention sur le fait que dans le cadre de cette formation, **la présence de l'intégralité de l'équipe éducative impliquée dans le projet est nécessaire à chaque journée d'accompagnement, ce qui implique un travail d'aménagement des emplois du temps.**

Candidater à ce dispositif avant le vendredi 24 mai 2024 minuit :

Sur la base de l'appel à projet, toute équipe d'établissement peut engager une candidature selon la procédure suivante :

**Temps 1 : Du besoin à la demande avant le 24 mai 2024 minuit**

- concertation et expression d'un besoin de formation par une équipe pédagogique volontaire et engagée dans une problématique professionnelle commune et partagée ;
- validation de ce besoin et de l'engagement de l'équipe en conseil pédagogique ;
- formalisation de la demande de formation PILAR (cf. formulaire joint) ;
- envoi du formulaire, par l'équipe de direction, à [alexa.cassan1@ac-toulouse.fr](mailto:alexa.cassan1@ac-toulouse.fr).

**Temps 2 : Présélection des demandes** (de juin à juillet 2024)

- Juin : évaluation et présélection des demandes par le comité de suivi des projets PILAR : EAFC, INSPÉ, SFR AEF, Corps d'inspection, Personnel de Direction ;
- début juillet : communication des résultats aux établissements.

**Temps 3 : De la sélection à la formalisation du projet** (courant septembre-octobre 2024)

- entretien de validation avec l'intégralité de l'équipe éducative, l'équipe de direction et l'ingénieure de formation EAFC, courant septembre ;
- confirmation de la constitution du binôme référent-recherche et formateur-accompagnateur. Dans le cas contraire, le dispositif de formation PILAR ne pourra être mis en œuvre ;
- contractualisation par l'acceptation d'un plan de formation décrivant les objectifs et les modalités de travail dont font partie la co-observation et l'analyse de pratiques.

Nous proposons à tous les personnels intéressés, une présentation de ce dispositif de formation en visioconférence, au choix : **vendredi 3 mai ou mardi 7 mai de 13h à 13h45.**

A cette occasion, nous pourrons échanger et répondre à vos questions.

Lien de connexion : <https://vu.fr/wCtJ>

**La directrice de l'École Académique  
de la Formation Continue**



**Marie SAINT-MICHEL**